

Luxembourg, le 26 mars 2024

Circulaire n° 2024-026

Circulaire

aux administrations communales,
aux syndicats de communes,
aux offices sociaux et
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

Objet : Organisation de webinaires concernant des nouvelles démarches dans e-MINT

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Dans le contexte de la stratégie de digitalisation des procédures de surveillance de la gestion communale mise en œuvre par la plateforme e-MINT au ministère des Affaires intérieures, j'ai l'honneur de vous annoncer la mise en ligne de nouvelles démarches concernant les taxes communales, les dettes communales et les modifications budgétaires d'ici fin avril 2024.

Ces nouvelles démarches s'inscrivent dans le cadre de la digitalisation des flux de données et de documents qui sont régulièrement transmis entre les entités du secteur communal et le ministère des Affaires intérieures. Afin de familiariser les utilisateurs/-trices intéressés par ces nouvelles démarches, trois séances de webinaires sont organisées.

Ces formations auront lieu :

- Le 23 avril 2024 de 11h à 12h (pour les démarches en matière de modifications budgétaires) ;
- Le 24 avril 2024 de 11h à 12h (pour les démarches en matière de taxes communales) ;
- Le 25 avril 2024 de 14h à 15h (pour les démarches en matière de dettes communales).

Les intéressés pourront s'inscrire aux webinaires qui leur conviennent en suivant le lien suivant :

Pour les démarches en matière de modifications budgétaires

https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organisat/04-4-ressfin/co_04-4-1-04-02.html

Pour les démarches en matière de taxes communales

https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organisat/04-4-ressfin/co_04-4-1-04-01.html

Pour les démarches en matière de dettes communales

https://fonction-publique.public.lu/fr/formation-developpement/catalogue-formations/secteur-communal/04organisat/04-4-ressfin/co_04-4-1-04-03.html



Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden

